



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mars 2025

Unions régionales des professionnels de santé (URPS) Le mode électif reste le garant de la représentativité

A l'occasion d'une récente réunion à l'initiative de la Direction de la Sécurité Sociale, il a été présenté un projet de réforme des modalités de représentation des professionnels de santé libéraux prévoyant notamment la modification de l'organisation des élections aux URPS.

Le Bureau de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France réaffirme son attachement au principe électoral qui reste le garant d'une représentativité choisie par les médecins libéraux en exercice. La pluralité syndicale des élus aux URPS apporte une richesse aux travaux de ces unions et le mode électif assure la proximité avec le terrain.

Toute réforme passant par la désignation de représentants via des organismes professionnels plus ou moins reconnus serait une entrave au principe de démocratie directe, et une remise en question du syndicalisme.

Le taux de participation de 22,66 % enregistré aux dernières élections URPS en 2021 reste bien plus élevé que dans toute organisation professionnelle représentative. Son recul par rapport aux élections de 2015 avec un taux de participation de 39,92 % s'explique essentiellement par le choix d'un calendrier encore marqué par la gestion de la crise COVID impactant les organisations professionnelles et la mobilisation des médecins ainsi que par la nouvelle mise en place d'un vote par voie électronique.

Les prochaines élections des URPS sont programmées au second semestre 2026. Le Bureau de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France souhaite que les URPS de chaque région soient pleinement associées à cette organisation au niveau national.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 20 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org

Contact presse

Sylvie Courboulay, responsable communication
06 86 80 88 56 – sylvie.courboulay@urps-med-idf.org